

La définition statistique de l'espace rural
Synthèse des travaux du groupe de travail

Document
provisoire

Table des matières

1. Contexte	3
2. Le rural et les zonages d'étude.....	4
2.1 Les unités urbaines.....	4
2.2 Les aires urbaines et les aires d'attraction des villes	4
2.3 La grille de densité.....	5
2.4 La typologie du CGET	7
2.5 Travaux de SSM	7
3. Points de méthode	8
3.1 Quelle maille géographique utiliser ?.....	8
3.2 Quels critères pour choisir les caractéristiques à utiliser ?.....	8
4. Définir l'espace rural	9
5. Définir des catégories à l'intérieur de l'espace rural	9
5.1 Le lien à l'emploi.....	9
5.2 L'accès aux services	12
5.3 La grille de densité.....	13
6. Synthèse des résultats.....	14
7. Suites à donner.....	19

1. Contexte

Dans le rapport de la mission « Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural », de juillet 2019, les auteurs ont pointé le fait qu'il n'existe pas de définition statistique consensuelle de l'espace rural. Ils ont donc formulé la proposition suivante (qui est même la première proposition de leur rapport) :

« Dans le cadre de ses travaux de refonte des zonages (unités urbaines et aires urbaines) actuellement en cours, la Mission exprime le souhait que l'Insee propose une approche nouvelle des espaces ruraux, qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain, qui combine les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle, et qui permette de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés. Le CGET a déjà proposé une typologie des territoires fondés sur ces principes, dont l'INSEE pourrait s'inspirer. »

Cette proposition a été reprise dans l'Agenda rural (mesure 158).

La mise en place d'un groupe de travail sur la définition des espaces ruraux a été soutenue par la Commission Territoires du Cnis, dans sa séance du 16 octobre 2019 :

« La commission constate la nécessité d'une définition commune et d'une approche partagée du rural pour la constitution d'un zonage pertinent pour ces espaces. Elle soutient la création du groupe de travail incluant notamment des représentants de l'Insee, de l'Inra et du CGET, dont l'objectif serait d'élaborer une définition partagée. »

Le Département de l'Action Régionale de l'Insee avait déjà mis en place un groupe de travail pour la refonte des aires urbaines, qui a abouti au nouveau zonage en aires d'attraction des villes (AAV 2020). Pour répondre à cette demande de définition de l'espace rural, il a été décidé de prolonger les travaux de ce groupe, en l'élargissant encore. Étaient représentés dans ce groupe de travail, outre des unités de l'Insee : des SSM (DGCL, Drees, Depp, SSP-agriculture), l'ANCT, le Cerema, la FNAU et des agences d'urbanisme, des associations d'élus (AMF, AMRF), des chercheurs (voir composition du groupe en annexe 1).

Pour préparer les travaux du groupe, des géographes et universitaires ont été interviewés au préalable. Un questionnaire a également été envoyé à tous les membres du groupe afin de recueillir leurs besoins et les premières réflexions qu'ils ont pu mener. Le groupe s'est ensuite réuni 3 fois entre février et septembre 2020.

L'objectif de ce groupe de travail était double : définir l'espace rural dans son ensemble, puis étudier la possibilité de distinguer des catégories à l'intérieur de cet espace, à travers des critères morphologiques et fonctionnels. Après avoir rappelé quelques éléments de contexte sur cette thématique, ce document synthétise les travaux et présente la définition de l'espace rural et des catégories d'espace rural que l'on propose de mettre en avant.

Ce document présente une synthèse des travaux de ce groupe. L'Insee tient à remercier les participants pour la qualité des échanges et pour leur implication dans ces travaux.

2. Le rural et les zonages d'étude

Le rural est une notion complexe, car il recouvre plusieurs dimensions. Autrefois assimilé aux espaces agricoles, l'espace rural s'en est progressivement détaché, avec la diminution de l'emprise de l'agriculture et des emplois agricoles. Le « rural » garde cependant une forte connotation paysagère. La ruralité est également liée à la notion de distance, d'éloignement : distance entre les personnes (donc faible densité) et distance à un certain nombre de ressources (pôles d'emploi, services). On trouvera en annexe 2 des éléments complémentaires sur les caractéristiques et la définition du rural.

Longtemps, l'Insee a défini le rural « en creux », après avoir défini des espaces urbains soit à partir des unités urbaines, soit à partir des aires urbaines. Ces définitions « en creux » ont l'objet de nombreuses critiques, elles sont maintenant abandonnées :

- Depuis 2010, le zonage en aires urbaines ne définit plus de catégorie rurale pour les communes hors couronnes des pôles, considérant que d'autres critères sont nécessaires pour le faire ;
- Depuis 2020, les unités urbaines ont abandonné la dénomination « communes rurales » pour désigner les communes hors unités urbaines.

Récemment, la grille de densité, bâtie à partir de la population carroyée selon une méthode Eurostat, permet d'approcher d'autres types d'espaces caractérisés par une faible densité et un habitat dispersé.

2.1 Les unités urbaines

Depuis les années soixante, l'Insee définit les « communes rurales » à partir des unités urbaines, basées sur la notion de continuité du bâti :

« La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. »

Il s'agissait donc d'une approche morphologique de la ville. En 2017, les unités urbaines concentrent près de 80 % de la population. Dans cette approche, jusque 2020, tout ce qui n'était pas dans une unité urbaine était rural. Cette définition « en creux » du rural était de plus en plus critiquée. Néanmoins, l'intérêt de ce zonage réside en partie dans la stabilité de sa définition, permettant de retracer l'histoire du territoire sur longue période.

À l'occasion de la définition des unités urbaines 2020, le terme de « communes rurales » est abandonné : on parlera simplement de « communes hors unité urbaine ».

2.2 Les aires urbaines et les aires d'attraction des villes

L'Insee s'intéresse également à la ville en tant que système, c'est-à-dire les espaces où les habitants sont en lien étroit avec elle. Cette approche est qualifiée de fonctionnelle : les habitants quittent la ville pour s'installer dans des espaces moins urbanisés tout en gardant leur emploi dans le pôle. Ce lien est mesuré par l'emploi (navettes domicile-travail) car il traduit une polarisation des villes qui concentrent également certains équipements structurants. Ainsi, le zonage en aires urbaines définit des espaces qui sont construits autour des pôles urbains (unités urbaines avec un minimum d'emplois) et dont au moins 40 % des actifs viennent y travailler, ou dans les espaces qui y sont rattachés. Les pôles urbains et leur couronne forment

les aires urbaines. Certaines communes sont partagées entre plusieurs pôles, il s'agit de l'espace multipolarisé. L'ensemble des pôles, couronnes et multipolarisé constituent l'espace urbain.

Le zonage en aires urbaines de 1990 considérait les communes qui n'appartenaient pas à l'espace urbain comme rurales (appartenant à « l'espace à dominante rural »). Il s'agissait, là encore, d'une définition « en creux » du rural. Depuis 2010, ces communes sont qualifiées de communes isolées, hors de l'influence des villes (et non pas « rurales »). Mais de nombreux utilisateurs ont continué à utiliser le zonage en aires urbaines pour définir l'espace rural.

Avec la refonte des aires urbaines de 2020, qui deviennent aires d'attraction des villes (AAV), les pôles ne sont plus définis à partir des unités urbaines, mais en s'appuyant sur la grille de densité communale (grille de densité européenne). Le terme « rural » n'apparaît pas dans ce zonage.

2.3 La grille de densité

Définie en 2011 par Eurostat, la grille communale de densité permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays.

La grille de densité (ou « degré d'urbanisation ») caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. En effet, l'appartenance à un niveau de la grille n'est pas liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs) ; la définition retenue par l'Union européenne prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface, en s'appuyant sur une grille de carreaux de 1 km² de côté.

La grille européenne définit trois niveaux de densité : les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, et peu denses (appelées aussi « communes rurales »). Au niveau français, le dernier niveau a été scindé en deux (communes peu denses et communes très peu denses), aboutissant à 4 niveaux (cf. annexe 3).

Grille communale de densité à 4 niveaux

	Nombre de communes	Population Nb d'hab.	%
1 - dense	774	25 328 338	38%
2 - densité intermédiaire	3 419	19 571 931	29%
3 - peu dense	18 763	19 492 576	29%
4 - très peu dense	12 012	2 388 012	4%

Source : Eurostat, Insee, RP 2017

Des travaux sont en cours au niveau international pour définir une grille de densité plus détaillée. En particulier, les communes rurales seraient alors réparties en 3 catégories. Les travaux dureront probablement jusque fin 2021 pour avoir une définition précise des catégories. Avec les informations disponibles à l'heure actuelle, la répartition des communes et de la population selon la future grille serait la suivante :

Projet de grille à 7 niveaux

Degré de densité	Nombre de communes	Population
City	760	24 802 137
Dense town	577	8 459 868
Peri-urban area	1 477	5 412 028
Semi-dense town	1 290	4 622 466
Village	3 106	7 537 342
Dispersed rural area	20 403	12 585 588
Mostly uninhabited area	7 226	1 541 932

Source : Eurostat, Insee, RP 2017

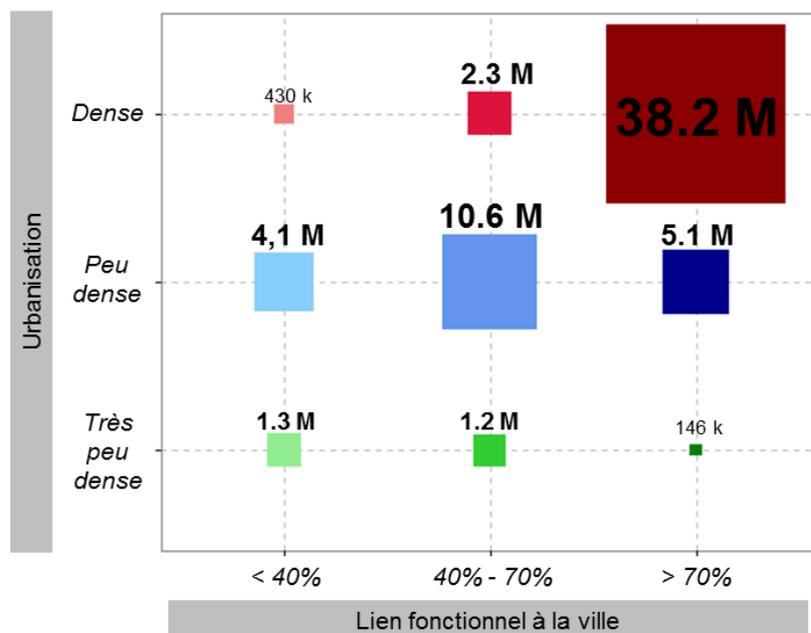
On peut également mentionner que, lorsqu'il s'agit de définir des catégories à l'intérieur de l'espace rural, l'OCDE et Eurostat font souvent référence aux aires d'attraction des Cities (« aires urbaines fonctionnelles » = FUA). Ainsi, un rapport de l'OCDE de juillet 2020 consacrée au « rural well-being » distingue :

- les zones rurales intégrées à une FUA
- les zones rurales situées à l'extérieur – mais à proximité – d'une FUA,
- et les zones rurales reculées.

2.4 La typologie du CGET

Pour certains utilisateurs, chacun de ces critères pris séparément n'est pas suffisant. En particulier, le CGET a produit une typologie, mentionnée par la *Mission pour un agenda rural*, qui est basée sur un croisement entre la grille de densité et le « lien fonctionnel à la ville », défini par la part des actifs occupés qui travaillent dans une aire urbaine de 2010. À partir de ce croisement, l'espace rural est assimilé aux trois catégories les moins denses et les moins liées à la ville. Il regroupe 46 % des communes et un peu plus de 10 % de la population.

Les 9 types d'espaces et leur population (méthode CGET)



2.5 Travaux de SSM

La Drees et la Depp ont réalisé des typologies (cf. annexe 4) pour définir des catégories de communes, dont les communes rurales, afin d'éclairer des résultats d'enquête ou pour mettre en œuvre des politiques publiques. On peut retenir de ces deux typologies que :

- ces typologies croisent un critère morphologique (la grille de densité, ainsi que les unités urbaines pour la typologie de la Depp) avec un critère fonctionnel (basé sur le zonage en aires urbaines de 2010).
- au sein des communes rurales, il est important de prendre en compte le caractère périurbain de certaines communes. La déclinaison des indicateurs montre alors des aspects très différents tant dans le domaine de la santé/social que de l'éducation (différences dans les indicateurs de réussite à l'école, par exemple).

En dehors du SSP, d'autres typologies existent. On peut notamment citer la typologie des campagnes françaises, qui concerne un champ plus large que les seules communes rurales (toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois), qui définit 3 grands groupes : les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées ; les campagnes agricoles et industrielles ; les campagnes vieillies à très faible densité (cf. annexe 4).

3. Points de méthode

3.1 Quelle maille géographique utiliser ?

On pourrait utiliser différentes mailles pour définir l'espace rural, notamment les échelons administratifs (communes, cantons, arrondissements, ECPI, départements...) et des zonages d'étude formant une partition du territoire (zones d'emploi ou bassins de vie).

Il a été envisagé d'utiliser les bassins de vie, car c'est un découpage assez fin, qui correspond à la façon dont fonctionnent les territoires. Cependant, les périmètres actuels des bassins de vie datent de 2012 et ne correspondent plus forcément à la réalité d'aujourd'hui (l'Insee envisage d'ailleurs de les revoir en 2021). Ils ont donc été écartés.

Le groupe de travail a décidé de se baser sur le découpage communal. D'une part, c'est le découpage administratif le plus fin, qui permet donc de décrire le territoire de manière fine ; d'autre part, c'est une maille importante de restitution d'information statistique. A l'inverse, si on utilisait une maille géographique plus vaste, on risquerait d'avoir au sein d'une même maille à la fois des territoires ruraux et des territoires urbains. Par exemple, certains départements comme la Haute-Garonne comportent à la fois des territoires très urbanisés (Toulouse) et des territoires ruraux (territoire montagneux à la frontière espagnole). Il en va de même pour certains EPCI très étendus, comme la communauté d'agglomération du Pays Basque ou la communauté urbaine du Grand Reims.

3.2 Quels critères pour choisir les caractéristiques à utiliser ?

Au-delà des zonages d'étude, plusieurs caractéristiques peuvent être utilisées pour définir et décrire l'espace rural. Au cours des échanges au sein du groupe de travail, ont notamment été évoqués : l'évolution de la population, la proportion de personnes âgées, le niveau de revenu, l'occupation des sols, l'accès aux services, les caractéristiques du secteur productif (secteurs d'activité, par exemple), les aménités (qualité des paysages etc.), les relations avec l'urbain (le fait que les habitants des territoires urbains passent leur week-end ou leurs vacances dans les espaces ruraux environnants par exemple), les différentes formes de coopération institutionnelle entre urbain et rural... Il convient cependant de distinguer :

- les caractéristiques qui définissent l'espace rural dans son ensemble
- les caractéristiques qui définissent les catégories à l'intérieur de l'espace rural
- les caractéristiques qui font l'objet d'études, et qu'il est préférable de ne pas faire intervenir dans la définition des catégories.

Pour définir l'espace rural ou ses catégories, il convient tout d'abord de retenir des caractéristiques quantifiables, et disponibles au niveau communal, puisque c'est la maille géographique retenue. Cela exclut notamment des caractéristiques qui ne seraient mesurées à partir de données d'enquêtes statistiques (par exemple les enquêtes déplacement), qui ne sont souvent disponibles qu'au niveau national ou sur des mailles géographiques assez vastes (régions, départements). Cela amène à privilégier des données issues du recensement de la population ou de sources administratives.

4. Définir l'espace rural

Pour définir l'espace rural, la dimension morphologique s'est très vite imposée avec l'utilisation de la grille de densité. En effet, ce critère morphologique prend en compte l'éloignement des habitants les uns par rapport aux autres, qui est un premier niveau d'éloignement, caractéristique du rural.

De plus, c'est une mesure homogène sur tout le territoire. Elle permet en outre des comparaisons internationales même si ce n'est pas une priorité très forte pour le groupe de travail. Par ailleurs, cette grille ne définit pas de territoire en creux. Enfin, cette grille est basée sur le niveau communal.

L'espace rural est défini comme l'ensemble des communes peu denses et très peu denses (ce qui correspond au niveau 3 de la grille de densité européenne). Avec cette définition, le rural représente 30 775 communes et 33% de la population.

5. Définir des catégories à l'intérieur de l'espace rural

Ayant défini l'espace rural à partir d'un critère morphologique (la grille de densité), on s'est orienté vers l'utilisation de critères fonctionnels pour définir des catégories à l'intérieur de l'espace rural. Ceci est d'ailleurs cohérent avec la recommandation de la *Mission pour un agenda rural*, qui demandait de croiser les critères morphologiques et fonctionnels).

Au sein du groupe de travail, une majorité s'est dégagée pour dire que les deux critères fonctionnels les plus importants étaient l'emploi (plus précisément le lien à la ville, mesuré par les déplacements domicile-travail) et la distance aux services.

5.1 Le lien à l'emploi

Prendre en compte le lien à un pôle l'emploi revient à distinguer les espaces ruraux *selon qu'ils sont sous l'influence d'un pôle d'emploi (qu'on pourrait appeler « rural périurbain ») ou non*. Cette distinction est souvent utilisée dans le débat public. A titre d'exemple, on peut signaler la contribution de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, au numéro de *Constructif* de mars 2020, intitulé « Le retour du local » : « Les campagnes périurbaines ne répondent pas aux mêmes logiques que les campagnes hors influence des pôles ».

Dans les communes rurales sous l'influence d'un pôle d'emploi, l'évolution de la population est dynamique ; l'attrait des espaces périurbains vient principalement de leur proximité avec la campagne. Pour Éric Charmes, les périurbains ont un mode de vie en grande partie urbain mais voient la campagne depuis leur fenêtre. Le « rural » c'est un cadre de vie, des aménités liées à l'environnement et les avantages d'un mode de vie « villageois ».

Pour mesurer le lien de chaque commune à un pôle d'emploi, l'approche retenue par le GT consiste à s'appuyer sur l'appartenance à la couronne d'une aire d'attraction des villes. Ce critère est similaire à celui utilisé par le CGET dans la typologie en 9 catégories. Il est également cohérent avec les typologies de la Drees et de la Depp, basé sur le ZAU, ce qui permettra à ces SSM d'adapter leurs travaux aux nouveaux zonages. Ce zonage présente l'intérêt d'être compatible avec les zonages OCDE/Eurostat des Cities et Aires urbaines

fonctionnelles (FUA), et reprend le principe des distinctions faites entre les communes rurales selon leur lien avec les FUA.

Cependant, on ne prendra pas en compte l'ensemble des aires d'attraction des villes. En effet, les caractéristiques des habitants des communes rurales appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants s'avèrent proches de celles des habitants de communes n'appartenant pas à une aire (cf. annexe 5). Pour définir les communes sous l'influence d'un pôle, on retiendrait donc uniquement les aires de 50 000 habitants ou plus. Ainsi, on aurait deux catégories de communes rurales :

- les communes rurales sous l'influence d'un pôle, qui sont des communes appartenant à la couronne d'une aire de 50 000 habitants ou plus.

- les communes rurales hors influence d'un pôle, qui sont des communes n'appartenant pas à une aire d'attraction, ou appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants.

Cette distinction est structurante pour beaucoup de caractéristiques. En particulier, la population augmente nettement dans les communes rurales sous l'influence d'un pôle, la proportion de cadres y est élevée et la population est plus jeune.

Caractéristiques des communes rurales et urbaines

	rural		urbain	
	hors influence d'un pôle	sous influence d'un pôle	densité intermédiaire	dense
Nb de communes	16 206	14 569	3 419	774
Pop 2017 (Mhab.)	9 142,7	12 737,9	19 571,9	25 328,3
Evol 2007 - 2017 de la pop	2,3	9,4	4,8	4,0
Age (%)				
< 15 ans	16,8	19,5	18,2	18,2
15 - 25 ans	8,9	9,6	11,3	14,4
25 - 40 ans	15,0	16,9	16,7	21,1
40 - 60 ans	34,6	35,0	33,1	29,8
> 65 ans	24,7	19,0	20,7	16,6
Famille (%)				
Couple avec enfant	38,6	45,0	40,3	41,8
Couple sans enfant	49,4	43,9	42,4	38,1
Mono parental	12,0	11,1	17,3	20,1
Type d'activité (%)				
actifs en emploi	39,0	43,1	38,3	40,8
chômeurs (RP)	5,4	4,8	6,9	7,3
étudiants	5,5	6,5	7,2	9,9
retraités	29,1	23,1	23,8	18,1
autres inactifs	21,1	22,6	23,7	23,8
Catégorie sociale (actifs en emploi, %)				
Agriculteurs	5,9	2,8	0,7	0,1
Artisans	8,8	7,4	6,9	5,4
Cadres	8,1	12,5	15,2	26,6
Professions intermédiaires	21,4	26,9	26,9	26,4
Employés	27,4	27,3	29,1	26,8
Ouvriers	28,4	23,0	21,2	14,7
Type de communes (%)				
Part résidence secondaire	22,6	8,5	8,0	3,2
Part communes de montagne	25,4	10,9	11,3	3,1
Occupation des sols (%)				
artificialisé	2,6	4,5	20,6	61,0
agricole	57,2	65,8	47,4	21,1
forêts	39,3	28,7	28,9	15,7
zones humides	0,3	0,2	1,2	0,2
eaux	0,6	0,8	1,9	2,0
Accès services (minutes)				
Panier Vie courante	3,9	2,9	1,7	1,4

La plupart des membres du groupe sont d'accord pour retenir la dimension emploi, et plus précisément l'utilisation des aires d'attractions des villes, car il semble utile de s'appuyer sur un zonage existant. Un des avantages de cette dimension, contrairement à l'accès aux services (cf. infra), est qu'elle s'appuie sur une source (le recensement de la population) qui donne des informations sur les flux domicile-travail réels, et qui est maîtrisée

car exploitée depuis longtemps. La prise en compte de cette dimension apparaît indispensable car c'est dans le rural péri-urbain que se trouve le dynamisme démographique ; sans cela, on ne comprend pas pourquoi, en moyenne, la population augmente dans les territoires ruraux et pourquoi la population y est aussi jeune.

Si l'on souhaite exploiter davantage cette dimension, il est possible de distinguer les aires en fonction de leur taille, un seuil à 200 000 habitants permettant d'obtenir des catégories avec des populations de tailles comparables. Une autre solution, plus innovante, consiste à distinguer les communes périurbaines selon l'intensité du lien au pôle d'emploi, pour distinguer « le périurbain « proche », fortement relié à l'agglomération, et le périurbain « éloigné », beaucoup plus autonome dans son fonctionnement et son identité » (Laurent Cailly). Cette seconde solution permet de ne pas traiter les couronnes périurbaines comme un tout homogène, et de rendre compte des différences qui peuvent exister au sein de la couronne d'une aire.

Il faut cependant noter que l'AMRF a fait part de son opposition à l'utilisation des AAV pour définir des catégories dans l'espace rural, qu'elle trouve trop « urbano-centrée » et « pas assez innovante ».

5.2 L'accès aux services

L'accès aux services est une problématique importante pour l'espace rural ; en particulier, certains y ont vu un des facteurs à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Cette notion, simple à expliquer, présente néanmoins quelques difficultés de mise en pratique :

- il faut choisir quels services prendre en compte. À partir de la base permanente des équipements (BPE), plusieurs paniers de services ont déjà été définis : gamme de proximité, gamme intermédiaire, gamme supérieure, panier vie courante. Les résultats dépendront évidemment du panier retenu. Par exemple, la gamme supérieure est surtout présente dans les grands centres urbains, donc la distance à ces services risque d'être un critère redondant avec le critère de lien avec les grands pôles d'emploi. A l'inverse, les équipements de la gamme de proximité et ceux du panier vie courante sont, par construction, présents dans de nombreuses communes, donc il sera difficile de trouver des communes réellement éloignées de ces services

- une fois le panier choisi, il faut définir à partir de quel temps d'accès une commune est éloignée des services. On peut définir un seuil à partir de la distribution des temps d'accès (par exemple, deux fois la moyenne), mais ce choix est largement conventionnel et peut être contesté.

- la BPE est mise à jour chaque année. L'ouverture ou la fermeture d'un équipement pourra avoir un impact fort sur l'éloignement des communes à ce type d'équipement. Se pose donc la question de la prise en compte de ces évolutions : faut-il chaque année revoir les catégories et faire basculer des communes d'isolées à non isolées (ou inversement) selon la création ou disparition d'équipements ou à l'inverse conserver des catégories définies avec les données disponibles en 2020, sans prendre en compte les évolutions, au risque d'avoir un zonage rapidement obsolète ?

Par ailleurs, l'accès aux services ne se résume pas à la notion de distance à un équipement par la route. D'une part, tout le monde ne dispose pas d'un véhicule, et d'autre part il faudrait prendre en compte l'offre réelle de service (par exemple les heures d'ouverture...). Il faudrait également tenir compte de la dématérialisation de certains services. Or les informations disponibles ne font état que de la présence d'un équipement sur la commune, sans qualifier

son offre et sa fréquentation (contrairement à la dimension emploi, pour lesquelles on dispose de données sur les déplacements domicile-travail réels, via le recensement de la population).

Comme nous n'avons pas eu d'accord au sein du GT sur la façon de mettre en œuvre cette dimension « accès aux services », il a été décidé de l'abandonner. On trouvera cependant en annexe 6 les résultats auxquels nous avons abouti, soit 4 catégories ayant des profils assez nettement différents, avec une forme de « gradient d'urbanité » (pour reprendre l'expression de Laurent Cailly dans le Chroniques n°23) allant des « communes rurales non-périurbaines et loin des services » jusqu'aux « communes rurales péri-urbaines et proches des services ». En particulier, ce croisement permettait d'identifier des communes dont la population est en baisse (communes rurales hors influence d'un pôle et loin des services). Une difficulté est cependant que la dimension « service » n'est pas très pertinente pour les communes sous l'influence d'un pôle, puisqu'elles sont presque toutes proches des services.

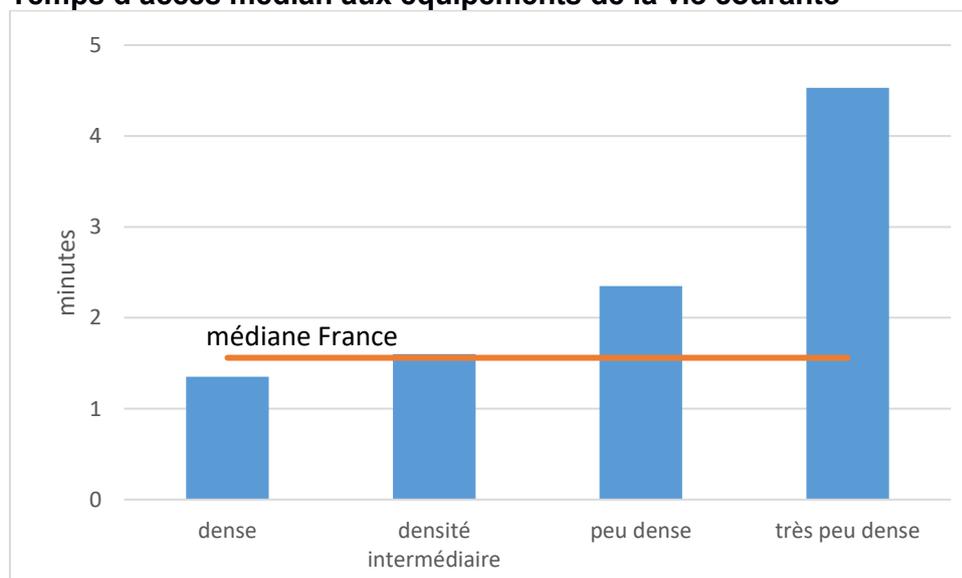
5.3 La grille de densité

La grille de densité a été utilisée pour définir l'espace rural dans son ensemble. Dans sa version détaillée, distinguant les communes peu denses et les communes très peu denses, elle peut également être utilisée pour définir des catégories de rural. Cela correspondrait d'ailleurs à ce qui figurait dans le rapport de la *Mission pour un agenda rural*, qui demandait de combiner « les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle », et serait proche de la typologie du CGET que la mission citait.

La densité est en effet corrélée à la distance aux équipements (cf. graphique infra) ; elle peut donc se substituer à la dimension « accès aux équipements » discutée ci-dessus. Elle est également liée à l'artificialisation des sols, autre dimension intéressante pour décrire les territoires ruraux. Et elle a le double avantage d'être plus stable dans le temps et d'être un zonage existant.

Cependant, parmi les communes péri-urbaines définies précédemment, la grille de densité détaillée n'est pas très opérante car les communes très peu denses sont peu nombreuses dans le périurbain. La grille de densité détaillée est donc utilisable uniquement pour introduire une distinction au sein des communes rurales non-périurbaines.

Temps d'accès médian aux équipements de la vie courante



Sources : BPE 2017

6. Synthèse des résultats

Les travaux et discussions du groupe ont permis de définir le rural de manière consensuelle à partir de la grille de densité : les communes rurales sont les communes peu denses et très peu denses.

Pour définir des catégories au sein de cet espace rural, le groupe de travail n'a pas été totalement conclusif. Cela provient sans doute du fait qu'on peut souhaiter prendre en compte de nombreuses caractéristiques, qui ne se recoupent pas, ou seulement partiellement : lien aux pôles d'emploi, accès aux services, densité, occupation du sol etc. Il n'est cependant pas possible de prendre en compte toutes ces caractéristiques pour définir une typologie, car on aboutirait à un nombre trop grand de catégorie.

Cependant, les échanges au sein du groupe de travail ont montré que, si l'on cherche à mettre en évidence des territoires dont les habitants ont des caractéristiques socio-démographiques différentes, deux dimensions peuvent être privilégiées :

- le lien avec les pôles d'emploi : dans les communes rurales sous l'influence d'un pôle, la population augmente en moyenne de façon plus dynamique, on trouve plus de couples avec enfants, de cadres et de professions intermédiaires ; à l'inverse, dans les communes hors influence d'un pôle, on trouve plus de retraités et d'ouvriers.

- la grille de densité détaillée : cette dimension est directement liée à l'occupation des sols, les communes très peu denses ayant en moyenne une part plus importante de leur superficie qui est couverte de forêts, et une part très faible qui est artificialisée. Cette dimension est également liée, de façon plus indirecte, à l'accès aux services puisque les communes très peu denses sont en moyenne plus loin des services. Les agriculteurs sont par ailleurs plus souvent présents dans les communes très peu denses.

Cependant, le simple croisement de ces deux dimensions n'est pas satisfaisant dans la mesure où les communes très peu denses sont assez peu nombreuses parmi les communes sous l'influence d'un pôle d'emploi. Pour combiner ces deux dimensions, les différents tests réalisés pour le groupe de travail font émerger deux solutions, l'une avec trois catégories et l'autre avec quatre catégories.

1° solution :

a) On définit 2 catégories de communes rurales à partir du lien à l'emploi (critère fonctionnel), en s'appuyant sur les aires d'attraction des villes :

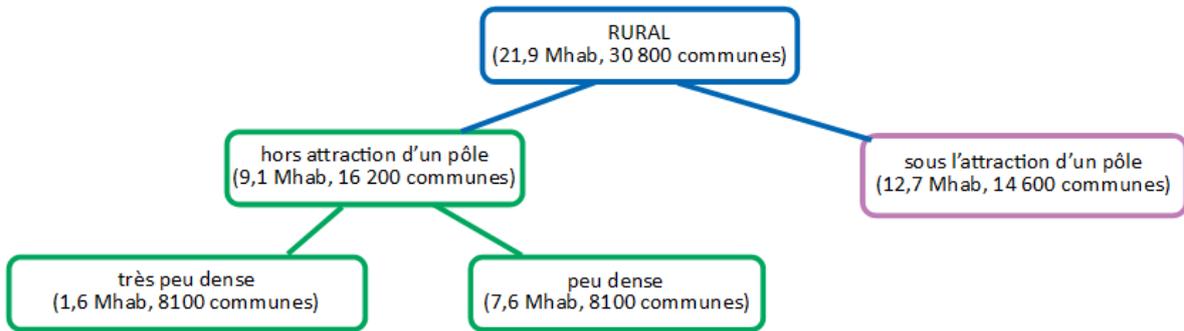
- les communes rurales hors l'influence d'un pôle
- les communes rurales sous l'influence d'un pôle

b) au sein des communes rurales hors l'influence d'un pôle, on utilise la grille de densité détaillée (critère morphologique) pour distinguer

- les communes rurales hors l'influence d'un pôle et peu denses
- les communes rurales hors l'influence d'un pôle et très peu denses

Cette solution peut être représentée selon le schéma suivant :

Répartition des communes rurales et de leur population en 3 catégories

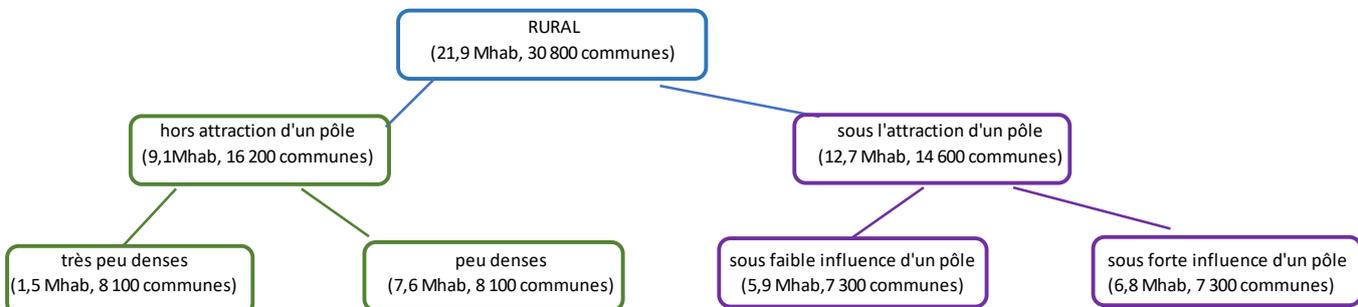


2nde solution :

La seconde solution consiste à décomposer en deux groupes l'ensemble des communes sous l'influence d'un pôle, en distinguant :

- les communes sous faible influence du pôle (qui envoient entre 15 % et 30 % de leurs actifs travailler dans le pôle)
- les communes sous forte influence du pôle (qui envoient 30 % ou plus de leurs actifs travailler dans le pôle)

Répartition des communes rurales et de leur population en 4 catégories



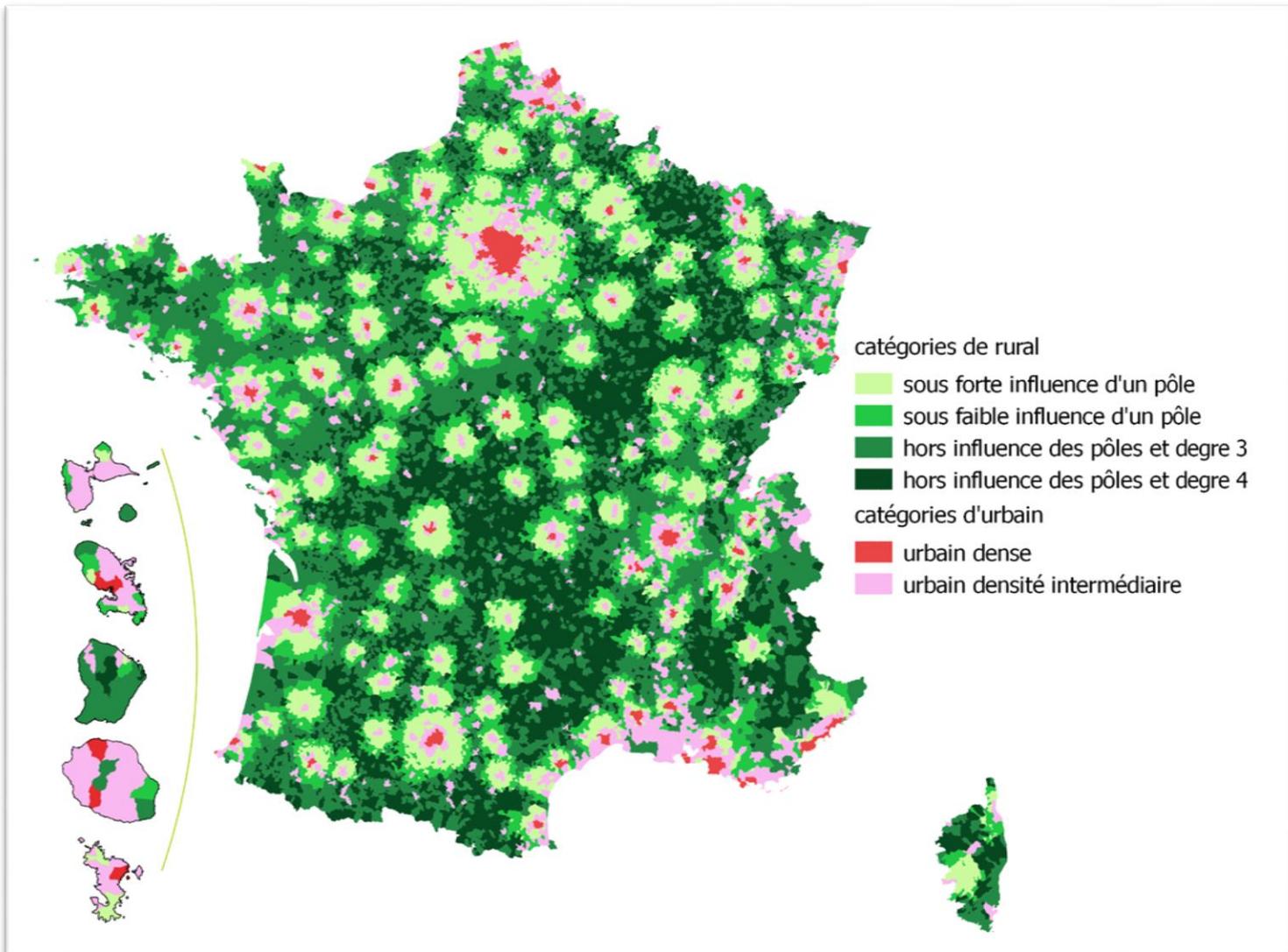
Les caractéristiques de ces catégories sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Cette répartition des communes rurales présenterait plusieurs avantages :

- elle s'appuie sur des zonages d'étude déjà établis (grille de densité et aires d'attraction des villes), ce qui assure une stabilité dans le temps, une facilité d'utilisation et une cohérence avec les travaux qui s'appuieront sur ces zonages.
- dans son esprit, elle est compatible avec les typologies utilisées par la Drees et la Depp, qui utilisent également la grille de densité et le lien à l'emploi.
- elle fait ressortir des types de communes différents, avec un « gradient d'urbanité » allant des « communes très peu denses hors influence des pôles » aux « communes sous forte influence des pôles ». Selon ce gradient, on passe de communes où la population baisse à des communes où la croissance de la population est forte, et on a une part croissante des moins de 40 ans, une part croissante de cadres et professions intermédiaires, une part décroissante de communes de montagne et de surface en forêts, des temps d'accès aux services plus faibles.
- elle répond à la proposition de la *Mission pour un agenda rural* dans la mesure où elle s'appuie sur un critère morphologique et un critère fonctionnel, et que ces critères s'inspirent de ceux utilisés dans la typologie du CGET que la *Mission* citait.
- les catégories ont des tailles suffisantes pour produire des données, même si la catégorie « communes très peu denses non péri-urbaines » ne regroupe que 1,6 million d'habitants.

Caractéristiques des communes rurales et urbaines

	rural hors influence d'un pôle		rural sous influence d'un pôle		urbain	
	très peu dense	peu dense	faible influence	forte influence	densité intermédiaire	dense
Nb de communes	8 109	8 097	7 326	7 243	19 572	25 328
Pop 2017 (Mhab.)	1 560,5	7 582,2	5 914,2	6 823,7	19 571,9	25 328,3
Evol 2007 - 2017 de la pop	-0,3	2,9	8,7	10,1	4,8	4,0
Age (%)						
< 15 ans	15,6	17,0	19,3	19,7	18,2	18,2
15 - 25 ans	7,9	9,1	9,5	9,7	11,3	14,4
25 - 40 ans	14,2	15,2	16,8	17,0	16,7	21,1
40 - 60 ans	36,4	34,3	34,4	35,6	33,1	29,8
> 65 ans	25,9	24,4	20,1	18,1	20,7	16,6
Famille (%)						
Couple avec enfant	37,4	38,9	44,0	45,9	40,3	41,8
Couple sans enfant	51,9	48,9	44,4	43,6	42,4	38,1
Mono parental	10,7	12,2	11,6	10,6	17,3	20,1
Type d'activité (%)						
actifs en emploi	39,8	38,8	41,8	44,2	38,3	40,8
chômeurs (RP)	5,0	5,5	5,1	4,5	6,9	7,3
étudiants	5,0	5,5	6,1	6,8	7,2	9,9
retraités	30,6	28,7	24,0	22,3	23,8	18,1
autres inactifs	19,7	21,4	22,9	22,3	23,7	23,8
Catégorie sociale (actifs en emploi, %)						
Agriculteurs	12,8	4,4	3,6	2,2	0,7	0,1
Artisans	9,3	8,7	7,6	7,2	6,9	5,4
Cadres	7,3	8,2	10,5	14,2	15,2	26,6
Professions intermédiaires	19,5	21,8	25,0	28,4	26,9	26,4
Employés	24,8	28,0	27,5	27,1	29,1	26,8
Ouvriers	26,3	28,9	25,8	20,8	21,2	14,7
Type de communes (%)						
Part résidence secondaire	29,1	21,1	11,1	6,0	8,0	3,2
Part communes de montagne	30,0	20,8	13,3	8,4	11,3	3,1
Occupation des sols (%)						
artificialisé	0,9	4,1	3,9	5,3	20,6	61,0
agricole	54,4	59,6	65,7	66,0	47,4	21,1
forêts	44,3	35,1	29,5	27,8	28,9	15,7
zones humides	0,1	0,4	0,2	0,2	1,2	0,2
eaux	0,3	0,9	0,7	0,8	1,9	2,0
Accès services (minutes)						
Panier Vie courante	5,2	3,1	3,1	2,7	1,7	1,4

Les 4 catégories de rural



7. Suites à donner

Le Comité interministériel des ruralités (CIR) a validé lors de sa session du 14 novembre dernier la définition du rural à partir de la grille de densité :

« Depuis plusieurs décennies, l'approche de l'espace rural reposait sur une définition en creux : les territoires ruraux n'étaient pas définis par leurs caractéristiques mais comme non urbains. La nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires. Ainsi, sont considérées comme rurales les communes peu denses et très peu denses, à partir de la grille communale de densité de l'INSEE, et en cohérence avec les définitions européennes. Ce périmètre concerne plus de 21 millions d'habitants, soit plus du tiers de la population française, et plus de 30 000 communes. Des travaux complémentaires seront conduits pour catégoriser plus finement les espaces ruraux ainsi délimités. »

Les échanges au sein du groupe ont en effet montré les difficultés qu'il y a à décomposer l'espace rural entre catégories qui seraient pertinentes pour toutes les thématiques. Pour caractériser les espaces ruraux, d'autres types de travaux sont donc nécessaires, et pourront être menés à partir de 2021. En particulier :

- lorsque sera connue la définition de la grille de densité européenne dans sa version détaillée, l'Insee la produira, ce qui permettra de disposer de catégories plus fines que la distinction actuelle entre communes denses et communes très peu denses.

- l'Insee lancera, en 2021, la mise à jour des bassins de vie. Ce zonage s'appuie sur des pôles de services et permet de définir leur zone d'attraction. Même si ce zonage n'est pas spécifique à l'espace rural, c'est dans ce type d'espace qu'il est le plus pertinent.

- l'ANCT pourrait également lancer des travaux d'étude sur les espaces ruraux, par exemple une mise à jour de la typologie des campagnes françaises.

Annexe 1

Participants du groupe de travail sur la définition de l'espace rural

Insee-DG : Michel Duée, David Lévy, Brigitte Baccaïni (DAR), Théodore Régner (stagiaire ENS), Cristina D'Alessandro (SG Cnis), Vincent Loonis (DMS).

Insee-DR : Robert Reynard, Vincent Vallès, Nathalie Cloarec

SSM :

Drees : Nathalie Missègue

Depp : Olivier Monso

DGCL : Luc Brière

SSP : Marie Vernay

SDES : Solène Colin

ANCT : Constance Lecomte, Sylviane Le Guyader

Cerema : Julie Pelata, Barbara Christian

FNAU et agences d'urbanisme : Francis Hess, Caroline Devellis

Chercheurs :

Mohamed Hilal (Inrae), Jacques Lévy.

Associations d'élus :

AMF : Pauline Delaère, Didier Ostre

AMRF : Dominique Dhumeaux, Pierre-Marie Georges, Cédric Szabo

Annexe 2

Le rural : un objet à redéfinir, un chantier ouvert pour l'Insee et pour le Cnis

extrait de « *La refonte des zonages de l'Insee : réflexions de chercheurs* », *Chroniques n°23*, juin 2020. <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/06/CNIS-chroniques-23final2.pdf>

Qu'est-ce que le rural en France à l'époque de la mondialisation ? Comment le définir et le caractériser pour produire un zonage apte à le décrire et à l'analyser ? Quelle est sa relation à l'urbain et au périurbain ?

Le qualitatif de rural est clairement polysémique et plusieurs approches sont possibles pour définir la ruralité, y compris au sein d'une même discipline, comme en témoignent ces points de vue différents parmi les géographes (cf. encadré 3 ci-dessous).

Les espaces ruraux français du XXI^e siècle sont des espaces anthropisés, multifonctionnels, transformés et façonnés par la mondialisation, qui ne correspondent plus à l'idée de campagne nourricière d'autrefois. Plus ou moins proche d'un ou de plusieurs espaces urbains, voire inclus dans une couronne périurbaine, tout espace rural est d'une manière ou d'une autre lié à l'urbain et à ses fonctions spécifiques. La densité d'un espace rural est variable et sa population varie aussi avec les fonctions et les dynamiques spatiales auxquelles il donne lieu. Espaces à connotation agricole ou touristique ou voués à l'exploitation de ressources naturelles ou encore à vocation principalement résidentielle, les espaces ruraux ne sont pas opposés à l'urbain, notamment en termes sociologiques. Le rural pourrait être défini comme une typologie spatiale caractérisée par un faible degré d'urbanité pour insister sur le fait qu'il est influencé par l'urbain et de ce fait « urbanisé » par celui-ci. Cette affirmation ne signifie pas qu'il ne soit pas doté de caractéristiques propres. La considération des spécificités du rural, de ses populations et de ses activités de production dans les politiques publiques territoriales est une démarche nécessaire pour la prise en compte de ses habitants, de ses ressources, mais aussi des défis, y compris en termes de développement durable, de ces espaces.

La définition du rural étant complexe et loin de faire consensus parmi les scientifiques, mais aussi chez les professionnels, le rôle du Cnis, conformément à sa place dans le système statistique public, est de superviser le dialogue et la concertation pour la définition opérationnelle du rural et par conséquent pour la mise en place d'un zonage qui en présente les spécificités et la diversité. « La définition d'un zonage statistique du rural est liée à un objectif prospectif de diagnostic des dynamiques territoriales, visant en particulier à considérer les formes contrastées et ambivalentes de repeuplement, de structuration des économies locales et d'intégration de ces dernières dans l'économie globale. Ces dynamiques ne résultent pas seulement des effets de la mobilité résidentielle, elles dépendent aussi de facteurs internes qui renvoient à la capacité des sociétés locales à tirer parti de l'existence d'un capital territorial (le capital territorial désigne ici le potentiel de compétitivité économique d'un territoire, construit à partir du pilotage par un système local de gouvernance, d'un projet de développement par la valorisation de ressources économiques localisées) » (Guillaume Lacquement).

Le Secrétariat général Cnis participe à un groupe de travail de l'Insee, faisant remonter les points de vue d'un nombre important d'acteurs très différents dans le but de produire une définition opérationnelle du rural dans les statistiques.

Le rural est au cœur des transformations rapides et profondes de l'espace-monde. Les épisodes ou vagues de contre-urbanisation que vivent certaines métropoles sous la pression

des catastrophes naturelles ou sanitaires (Couturier 2020) laissent penser qu'un exode rural à l'envers, pour lequel les pays africains ont été précurseurs dès les années 1990 avec les « retours en brousse » (Dumont et D'Alessandro- Scarpari 2007) comme forme originale de desserrement urbain, par rapport à la prolifération des edge cities (centralité en périphérie ou à proximité des métropoles) des pays occidentaux, sont un phénomène qu'il ne faut pas sous-évaluer. Cette tendance est sans doute renforcée par la pandémie de Covid-19 de 2020 et ses conséquences potentielles sur la relocalisation d'un certain nombre de personnes dans des univers jugés moins hostiles que l'urbain. D'où le besoin, encore plus pressant, de connaître les espaces ruraux et leurs dynamiques spatiales, pour qu'une vraie approche prospective (Dartyguepeyrou 2010) puisse être mise en place par l'aménagement du territoire et les politiques publiques, à l'aide de données statistiques spatialisées.

Encadré 3 : Trois conceptions du rural parmi les géographes interrogés

« Il me semble aussi que la notion de rural doit ré-émerger, car avec sa disparition, ont disparu aussi les études, (et commande d'études) sur ces territoires alors même qu'ils sont au cœur d'enjeux et de débats absolument fondamentaux (inégalités, services publics, transition écologique, revendications de la France soi-disant périphérique...) » (Magali Talandier).

« En raison même des conditions de l'urbanisation généralisée de la France (qui participe de l'urbanisation généralisée du Monde), on sait aujourd'hui que ce que l'on nomme le rural constitue justement l'un des sous-systèmes du système urbain global. Refuser de prendre cela en considération, c'est se condamner à l'échec des politiques territoriales qui viseraient spécifiquement un "rural-à-l'écart", qu'il importerait de préserver ou de compter "à part" » (Michel Lussault).

« Les travaux réalisés montrent la réelle difficulté à concevoir une catégorie statistique dédiée aux espaces ruraux à l'époque contemporaine en raison de la diversité et de la complexité des ruralités qui s'expriment tout à la fois en termes morphologiques, fonctionnels et sociologiques. Les configurations socio-économiques des territoires ruraux et leurs dynamiques se différencient en effet par une grande variété de structures de peuplement et de densités, de situations de proximité, d'éloignement et d'accessibilité, d'activités de production et de service, de modes et de niveaux d'insertion des activités économiques dans l'économie globale, de populations dont la composition sociologique influe sur les modes de vie et les identités » (Guillaume Lacquement).

Annexe 3

La grille de densité

La typologie européenne « Degré d'urbanisation » a été conçue en 2011 par la Commission européenne. Elle est fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté. A partir de ces carreaux, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants.

Dans une démarche identique et pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

L'ajout d'un degré de densité à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses : on forme ainsi des mailles peu denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants.

La part de la population de chaque commune dans les mailles urbaines denses, urbaines, peu denses et en dehors de toute maille permet de distinguer les communes en quatre catégories :

- 1- Communes densément peuplées : si la part de la population dans les mailles urbaines denses est supérieure à 50% ;
- 2- Communes de densité intermédiaire : si la part de la population dans les mailles urbaines est supérieure à 50% (et que la commune n'a pas été classée 1 précédemment) ;
- 3- Communes peu denses : si la part de la population en dehors de toute maille est inférieure ou égale à 50% (et que la commune n'a pas été classée 1 ni 2 précédemment) ;
- 4- Communes très peu denses : si la part de la population en dehors de toute maille est supérieure à 50%.

Ce travail à partir de la population carroyée permet de mieux rendre compte de la dispersion spatiale de la population sur le territoire, ce que ne permet pas la densité de population.

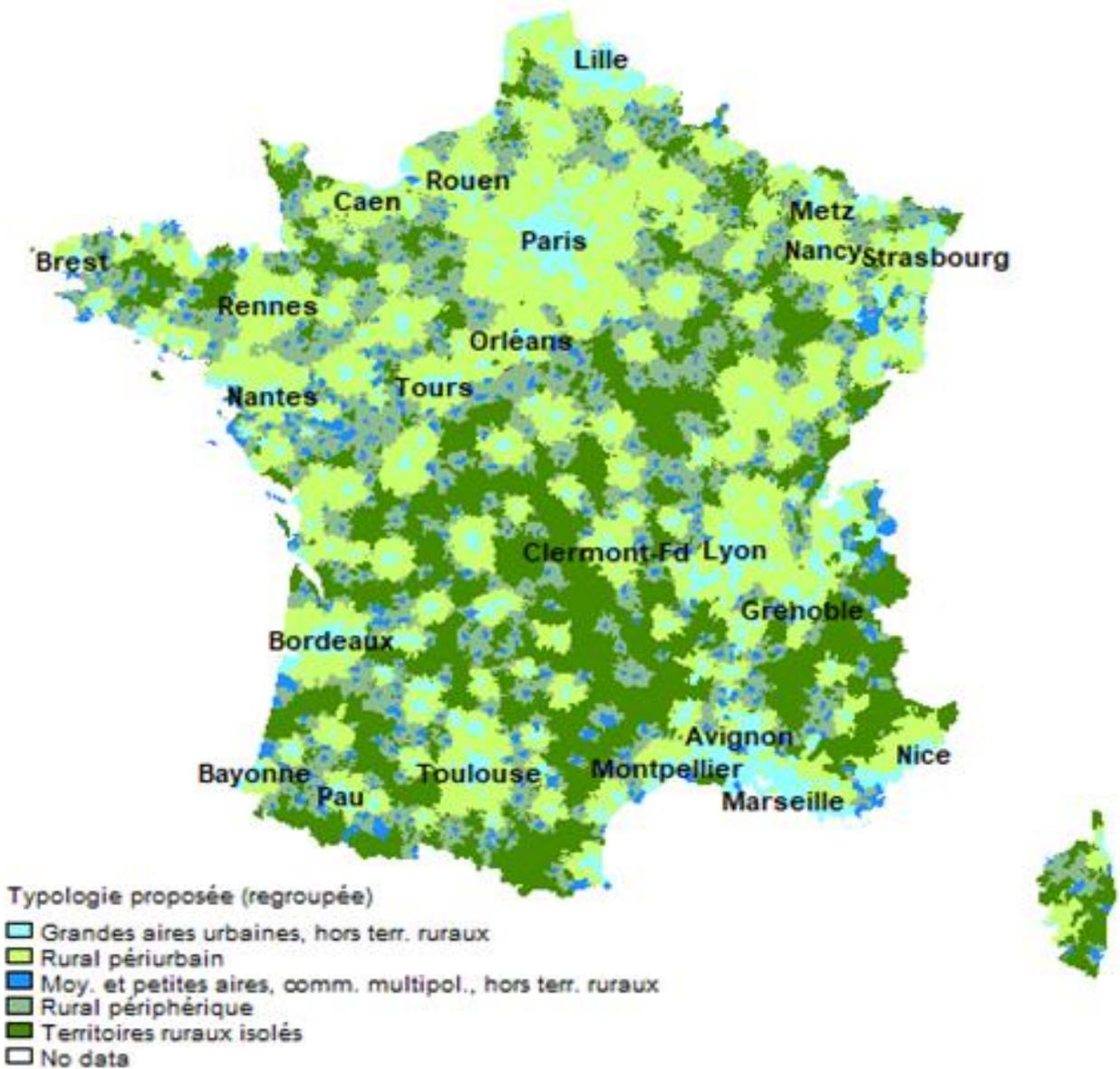
Annexe 4

Typologies de la Drees et de la Depp, et typologie des campagnes françaises

1) La typologie de la Drees croise un critère morphologique (grille de densité) et un critère fonctionnel (basé sur le zonage en aires urbaines 2010). Pour une présentation détaillée, voir <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd63.pdf>.

ZAU2010	Grille de densité	Catégorie de la typologie
<i>grandes aires urbaines (y compris communes multipolarisées des grandes aires)</i>	<i>communes denses communes de densité intermédiaire</i>	<i>communes urbaines des grandes aires</i>
grandes aires urbaines (y compris communes multipolarisées des grandes aires)	communes peu denses communes très peu denses	rural périurbain (communes rurales des grandes aires)
<i>petites et moyennes aires urbaines (y compris communes multipolarisées des grandes aires)</i>	<i>communes denses communes de densité intermédiaire</i>	<i>communes urbaines des petites et moyennes aires</i>
petites et moyennes aires urbaines (y compris communes multipolarisées des grandes aires)	communes peu denses communes très peu denses	Rural périphérique (communes rurales des petites et moyennes aires)
Communes isolées hors influence des pôles		Territoires ruraux isolés

Typologie du rural selon la Drees



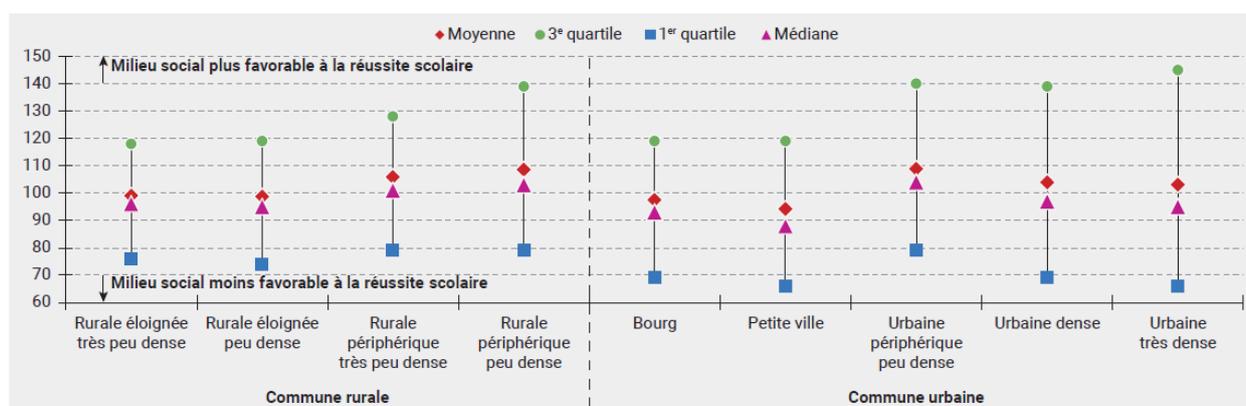
2) La typologie de la Depp est plus détaillée : elle croise deux critères morphologiques (grille de densité et unités urbaines) et un critère fonctionnel (basé sur le zonage en aires urbaines 2010).

Pour une présentation détaillée, voir : <https://www.education.gouv.fr/media/14216/download>

Type de commune (ZUU)	Sous l'influence des grands pôles urbains (ZAU)	Grille de densité	Type de commune « DEPP »
Hors unité urbaine/rurale	non	Très peu dense	Rurale éloignée très peu dense
		Peu dense	Rurale éloignée peu dense
		Densité intermédiaire	
	oui	Très peu dense	Rurale périphérique très peu dense
		Peu dense	Rurale périphérique peu dense
		Densité intermédiaire	
Urbaine	non	Très peu ou peu dense	Bourg
		Densité intermédiaire	Petite ville
	oui	Très peu ou peu dense	Urbaine périphérique peu dense
		Densité intermédiaire	Urbaine dense
		Très dense	Urbaine très dense

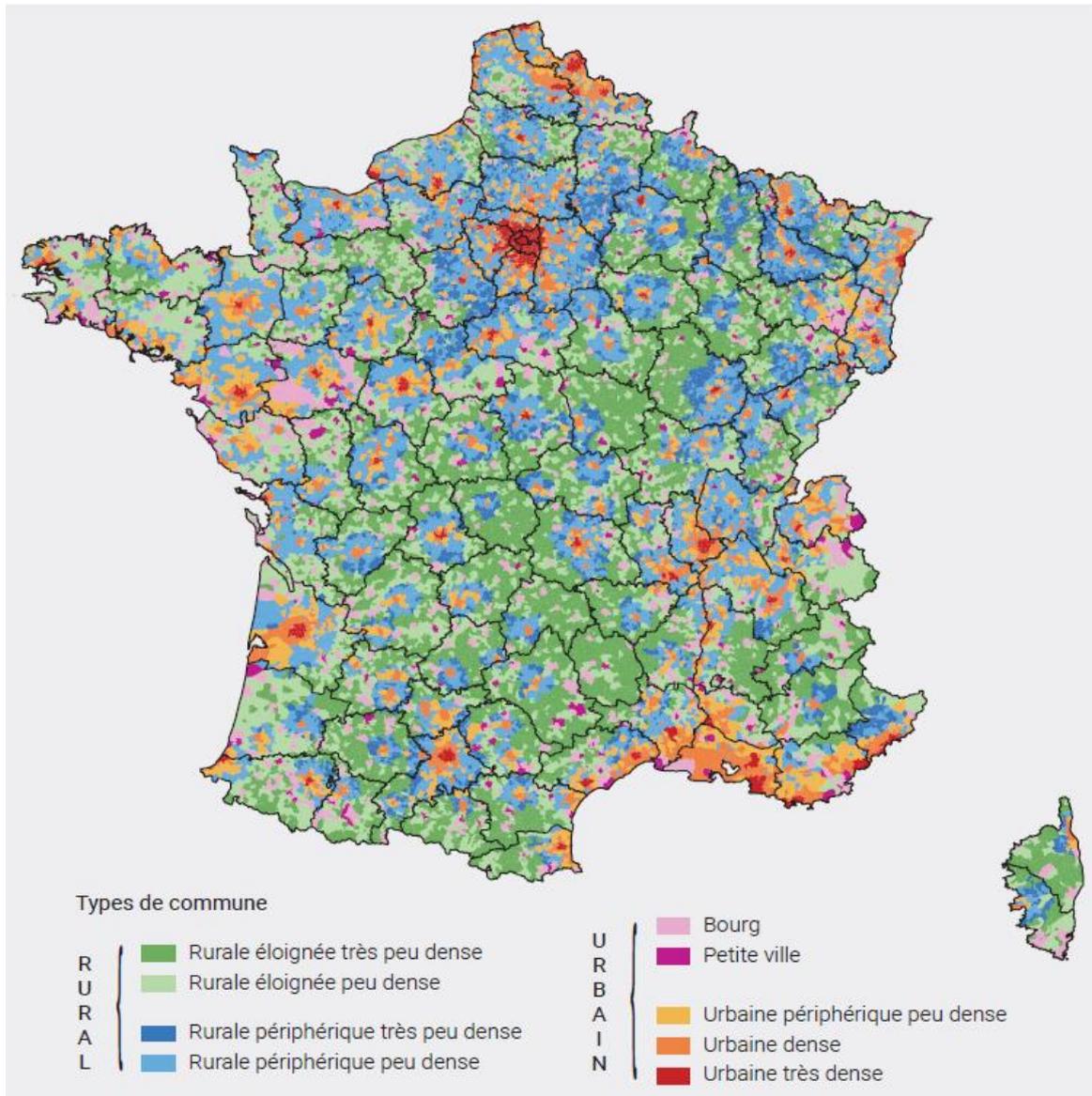
Cette typologie met en évidence des profils différents, comme le montre le graphique suivant

► 5 Indice de position sociale des élèves entrant en sixième, selon le type de commune de résidence



Lecture : parmi les élèves entrés en sixième en 2018, qui résident dans une commune rurale éloignée très peu dense, l'indice de position sociale moyen est de 99,1. La moitié des élèves ont un IPS inférieur à 96, un quart ont un IPS inférieur à 76, et un quart ont un IPS supérieur à 118.
 Champ : France métropolitaine, élèves entrés en sixième à la rentrée 2018.
 Source : MENJ-DEPP, Système d'information Scolarité.

Typologie du rural selon la Depp



3) Une typologie des campagnes françaises a été réalisée en 2011, à la demande de la Datar, par un groupement de laboratoires de recherche, afin de prendre en compte leurs récentes évolutions socio-économiques. L'étude a aussi permis de dresser des typologies pour les espaces à enjeux spécifiques que sont la montagne et le littoral.

La typologie des campagnes françaises de métropole concerne toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois.

Trois groupes ont été identifiés donnant naissance à 7 classes :

1/ Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

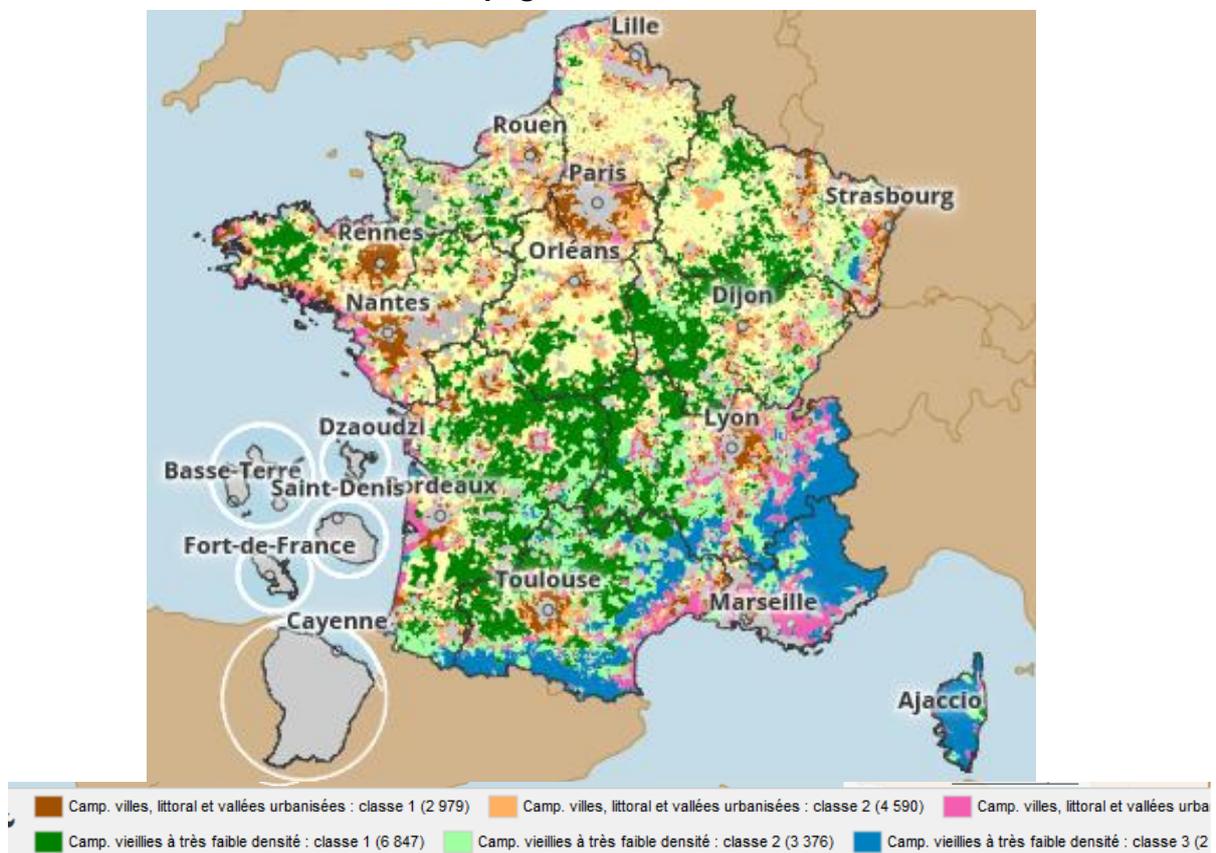
- les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- les campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle.

2/ Les campagnes agricoles et industrielles : sous faible influence urbaine.

3/ Les campagnes vieilles à très faible densité

- les campagnes à faibles revenus, économie présentielle et agricole
- les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant.

Les campagnes françaises de l'INRA



Annexe 5

Choix des seuils d'aires d'attraction des villes

	Commune hors attraction des pôles	Aire de moins de 50 000 hab	Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab	Aire de 200 000 à 700 000 hab	Aire de plus de 700 000 hab (Hors Paris)
Nb de communes	8 869	7 338	6 984	4 577	4 577
population RP 2017 (millions)	4,4	4,8	5,5	4,0	4,0
Variation pop 06 à 16 (%)	2,0	2,1	6,9	10,2	15,6
Part des moins de 15 ans	16,8	17,5	19	20	21,1
Part des 15-25 ans	8,6	9,1	9,1	9,6	9,9
Part des 25-40 ans	14,8	15,3	16,4	17	18
Part des 40-65 ans	34,5	34,9	35,2	35	35,1
Part des 65-80 ans	16,9	15,8	14,3	13,1	11,4
Part des plus de 80 ans	8,3	7,5	6,1	5,2	4,6
Part des couples avec enfants	24,9	26,5	30,8	33,6	33,6
Part des familles monoparentales	7,4	7,4	7,4	7,5	7,5
Part des retraités	29,7	27,9	24,9	22,6	19,5
Part des agriculteurs (actifs)	6,2	4,4	3,1	2,6	2
Part des artisans (actifs)	8,9	7,6	7,1	6,7	7,2
Part des cadres (actifs)	7,2	7,6	9,3	11,6	14,9
Part des employés (actifs)	28,2	28,8	29	28,3	26,8
Part des ouvriers (actifs)	29,7	30,4	26,9	24,2	21,8
Part des professions intermédiaires (actifs)	19,9	21,2	24,6	26,6	27,3

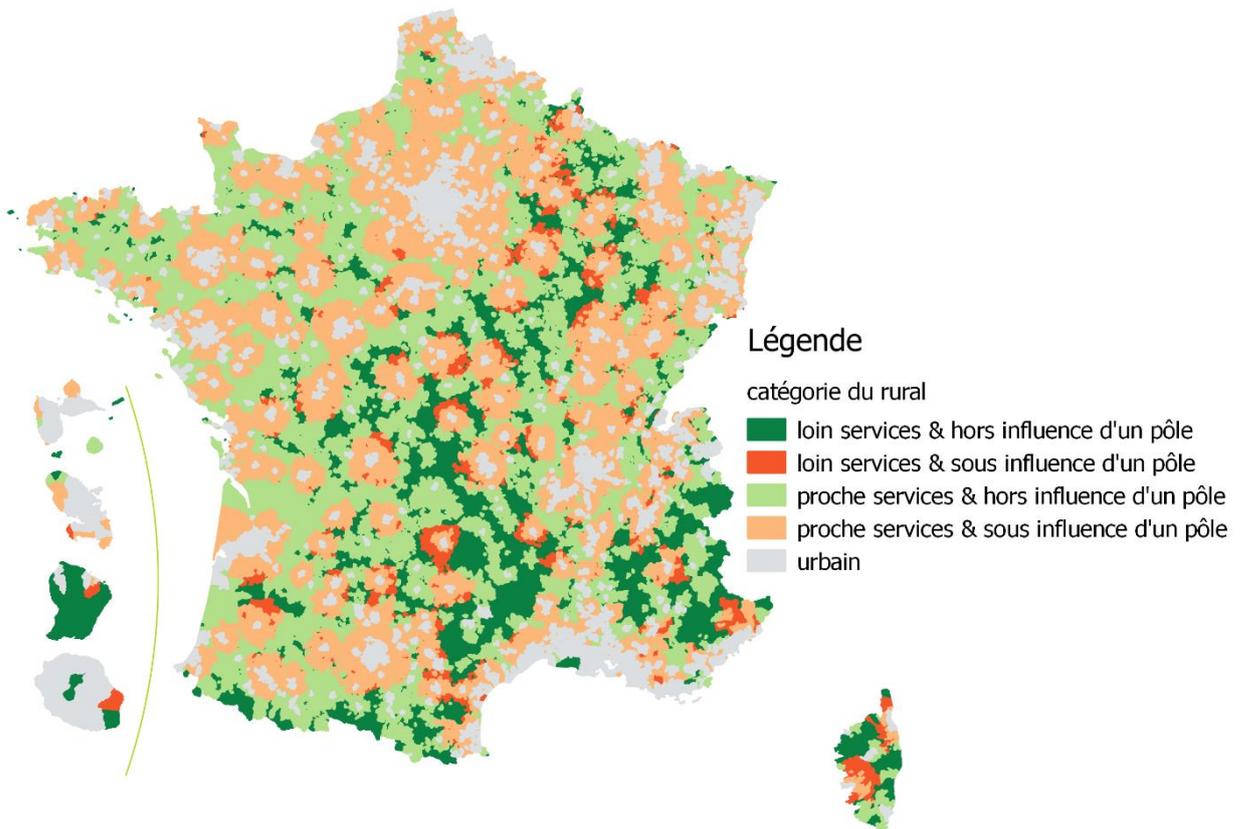
La variation de la population est la variable la plus discriminante des tailles d'aires : celles de moins de 50 000 habitants, très proches des communes hors aires, sont bien en deçà des autres aires. Sur les autres caractéristiques, les aires de moins de 50 000 hab. sont également proches des communes hors aires, notamment pour la part des cadres, ouvriers ou encore la structure familiale.

Annexe 6

Catégories d'espace rural définies à partir des dimensions emploi et services

Pour prendre en compte la dimension « accès aux services », le DAR a proposé une liste *ad hoc* de 9 équipements dits « structurants » : police-gendarmerie, agence Pôle Emploi, supermarché, hypermarché, lycée d'enseignement général et/ou technologique, ophtalmologiste, laboratoire d'analyses médicales, chirurgien-dentiste, cinéma. Ce panier représente plusieurs dimensions de façon équilibrée, contrairement à la gamme supérieure où le domaine de la santé est sur-représenté dans cette gamme, avec 30 équipements sur 46.

À partir de cette liste d'équipements, on a distingué des communes proches et des communes éloignées de ces services ; en croisant cette distinction avec la dimension emploi présentée précédemment, on obtient 4 types d'espaces ruraux :



	Loin des services		Proches des services		Urbain	
	hors influence d'un pôle	Sous influence d'un pôle	hors influence d'un pôle	Sous influence d'un pôle	densité intermédiaire	très dense
Nb de communes	4 243	1 429	11 964	13 133	3 411	773
population RP 2017	1 502 367	602 792	7 646 266	12 081 750	19 434 263	25 256 901
part pop rurale	7%	3%	35%	55%		
Variation pop 06 à 16 (%)	-1,6	3,1	2,8	9,6	4,2	3,6
Part des moins de 15 ans	16%	18%	17%	20%	18%	18%
Part des 15-25 ans	9%	9%	9%	10%	11%	14%
Part des 25-40 ans	14%	15%	15%	17%	17%	21%
Part des 40-65 ans	35%	34%	35%	35%	33%	30%
Part des 65-80 ans	18%	16%	16%	13%	14%	11%
Part des plus de 80 ans	9%	8%	8%	5%	6%	5%
Part des couples avec enfants	22%	27%	26%	33%	26%	23%
Part des familles monoparentales	8%	8%	7%	7%	11%	11%
Part des retraités	31%	28%	28%	23%	24%	18%
Part des agriculteurs (actifs)	10%	7%	4%	2%	1%	0%
Part des artisans (actifs)	10%	8%	8%	7%	6%	5%
Part des cadres (actifs)	6%	8%	8%	12%	14%	24%
Part des employés (actifs)	28%	30%	29%	28%	31%	28%
Part des ouvriers (actifs)	28%	27%	31%	24%	24%	17%
Part des professions intermédiaires (actifs)	18%	21%	21%	26%	25%	26%
Part de la surface artificialisée	1%	2%	3%	5%	21%	61%
Part de la surface agricole	45%	53%	64%	68%	47%	21%
Part de la surface forêts	53%	45%	32%	26%	29%	16%
Part de la surface zones humides	0%	0%	0%	0%	1%	0%
Part de la surface eau	1%	0%	1%	1%	2%	2%
Part des communes classées en zone de Montagne	44%	32%	19%	9%	11%	3%
Temps d'accès médian au panier Vie Courante (mn)	6,5	5,3	3,5	2,8	1,7	1,4